

RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES

Fonds Vert 2024

Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires

TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

ENVIRONNEMENT

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

3

LIEN VERS L'APPEL

aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/defi-financer-des-solutions-dadaptation-au-changem

OBJECTIF

AXE N°2 : Présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville

ACTIONS FINANCIÉES

Présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville : restauration du réseau hydrographique, des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales

- Etudes de diagnostic territorial et de stratégie de résilience climatique et de renaturation
- Ingénierie et études préalables à la conception de projets
- Investissements : mise en œuvre concrète des solutions fondées sur la nature en ville

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Taux moyen : 25%

Montant de l'aide: > 500k€

Variable selon la capacité de contribution financière des collectivités locales, de la fragilité socio-économique du territoire et des contraintes opérationnelles du projet

BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Etablissements publics locaux
- Etablissements publics de l'Etat
- Bailleurs sociaux

POINTS DE VIGILANCE

- Les projets doivent être localisés dans l'espace urbanisé
- L'exécution du projet ne peut commencer avant le dépôt sur la plateforme du dossier complet de demande

CRITÈRES DE CHOIX

- Qualité environnementale
- Niveau de vulnérabilité des territoires ciblés
- Qualité d'usage
- Maturité du projet
- Qualité du processus de mise en œuvre
- Insertion territoriale
- Engagement dans une démarche d'aménagement durable
- Pérennité

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

15/12/2024 récurrent jusqu'en 2027

PLATEFORME DE DÉPÔT :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-2-renaturation

PIECES JOINTES A FOURNIR :

- Formulaire de présentation du projet (formulaire en ligne)
- Description technique du projet intégrant:
 - Bilan économique du projet
 - Présentation des modalités de suivi et d'évaluation du projet (indicateurs de performance écologique du projet et socio-économique)
- Lettre d'engagement sur l'honneur signée par la personne habilitée à engager le porteur du projet (formulaire téléchargeable en ligne)
- RIB du porteur de projet
- Liste des subventions et aides publiques perçues, le cas échéant


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne


Développement


Région
BRETAGNE

ÉQUIPEMENTS POUR LA TROISIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE - AMI

BPI FRANCE

bpifrance

TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

PRIVÉ

THÈMES

OBJECTIF THÉMATIQUE :
OPTIMISATION DE LA GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

2

LIEN VERS L'APPEL

www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-manifestations-dinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole

OBJECTIF

Définir une liste de matériels, de solutions et d'équipements innovants et performants dont l'acquisition fera l'objet d'un soutien financier public

ACTIONS FINANCÉES

Les manifestations d'intérêt présentant exclusivement les typologies d'équipements ou de solutions suivants :

- Agroéquipements fixes et mobiles innovants, notamment les agroéquipements autonomes et sobres en énergie
- Matériels innovants spécifiques
- Solutions logicielles et matérielles intégrées pour l'acquisition, l'analyse et l'interprétation de données qui permettent d'avoir un pilotage multicritère du système de production

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention max 40%
Montant >500k€

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprise qui conçoit ou fabrique un équipement ou une solution technique en agriculture

POINTS DE VIGILANCE

- Caractère innovant attesté par des succès à des appels à projets d'innovation ou à des prix obtenus sur concours et salons ou à défaut, dûment argumenté
- Les matériels et solutions proposés doivent être déjà disponibles sur le marché européen ou en passe de l'être dans le courant de l'année 2023, mais dont l'usage est nouveau ou peu diffusé par rapport aux matériels et solutions déjà utilisées, existantes et largement diffusées.

CRITÈRES DE CHOIX

- Caractère innovant de l'équipement ou de la solution
- Adéquation de la solution proposée par rapport aux objectifs de transition de l'agriculture promus par les politiques européennes et le plan France 2030
- Retombées industrielles, économiques et sociétales de la solution proposée sur le territoire national et capacité à mobiliser le tissu industriel national et européen
- Performance économique de la solution pour l'utilisateur
- Respect des critères environnementaux
- Niveau de compétence requis par les utilisateurs, le cas échéant formations nécessaires

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

13/12/2024 - en attente de la nouvelle relève

PLATEFORME DE DÉPÔT :

<https://pixel.bpifrance.fr/accueil>

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Phase 1 - éligibilité par Bpifrance: sur la base du dossier de candidature selon les critères d'éligibilité susmentionnés.
- Phase 2 - sélection par Bpifrance & un jury d'experts externes: analyse des dossiers de candidature selon les critères de sélection.
- Décision finale - Sélection des lauréats par Première ministre, sur proposition du Comité de pilotage ministériel « Agriculture alimentation » et après avis du Secrétariat général pour l'investissement, en s'appuyant sur les avis du jury d'experts externe

PROGRAMME NATURE 2050

CDC BIODIVERSITE

CDC BIODIVERSITÉ



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ
UNIVERSITÉS
RECHERCHE

THÈMES

ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE, SFN, BIODIVERSITÉ

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

3

POINTS DE VIGILANCE

- Ne finance pas: Frais de fonctionnement de votre structure , Etude/diagnostic préalable Inventaire faune/flore, Action de sensibilisation, Animation, Construction Indicateurs spécifiques au projet
- Projet doit avoir un aspect démonstrateur, expérimental, innovant et reproductibles
- Etudes préalable ont été réalisées
- La surface d'intervention est supérieure à 5.000 m².

LIEN VERS L'APPEL

www.cdc-biodiversite.fr/sengager/

OBJECTIF

Renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique ainsi qu'à préserver et restaurer leur biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, à horizon 2050

ACTIONS FINANCÉES

Solutions fondées sur la nature qui contribuent à :

- Préserver et restaurer la biodiversité
- Atténuer les changements climatiques
- Adapter les territoires aux changements climatiques

5 cibles d'actions dont les zones humides: tourbières, estuaires, marais.. Les zones humides jouent un rôle indispensable dans la prévention des risques naturels, la purification de l'eau, la conservation de la biodiversité mais aussi dans la régulation des microclimats et le stockage du carbone

Dépenses d'investissement : dépenses de restauration écologique et réalisation de la phase travaux

CRITÈRES DE CHOIX

- Présenter un budget structuré où la participation de Nature 2050 se concentre en priorité sur les dépenses de restauration écologique et la réalisation de la phase travaux.
- Recourir aux solutions fondées sur la nature. *Démontrer une additionnalité écologique vis-à-vis de l'état initial du site et aller au-delà de la réglementation environnementale.
- Adresser les sujets climat, biodiversité et apport socio-économique pour le territoire.
- Nécessiter des co-financements.
- Assurer une pérennité avec un accès au foncier ou une garantie de vocation écologique du site, ou la non-remise en cause des aménagements jusqu'en 2050.
- Être compatible avec la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

4 relèves par an: Mars, Juin, Septembre, Novembre

DÉPÔT PAR MAIL

nature2050@cdc-biodiversite.fr

PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Envoi du formulaire
2. Vérification de l'éligibilité: au regard des orientations stratégiques et des critères
3. RDV avec le porteur de projet
4. Consolidation de la candidature: assurer la cohérence entre le projet et les attendus du programme
5. Soumission de la candidature: COPII se réunit 4 fois par an
6. Validation et formalisation du projet: convention ...

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

>250k€

Taux variable
selon le régime d'aide

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités locales
Associations et ONG
Exploitants agricoles et
forestiers Gestionnaires
d'espaces naturels
Etablissements publics
ou privés (enseignement,
recherche... etc)

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



AAP 2024 LIFE

COMMISSION EUROPÉENNE



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ

THÈMES

ATTÉNUATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE
2 / 5 / 6

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Taux de co-financement
de 60 à 90% selon le type
de projet

budget min: 500 000€

BÉNÉFICIAIRES

- Organisations publiques (administration, autorité nationale ou locale...),
- Organisations privées (PME, entreprises ...),

- Organisations privées non commerciales (à l'instar des ONG
=> Europe et régions ultrapériphériques de l'UE et les pays et territoires d'outre-mer

LIEN VERS L'APPEL

www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

OBJECTIF

Contribuer à la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie, reposant sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente au changement

Protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement

ACTIONS FINANCÉES

4 sous programmes:

Nature et biodiversité (2,1 Milliards€)

Economie circulaire et qualité de vie (1,3 Milliards€)

Atténuation du changement climatique et adaptation (947M€)

Transition vers l'énergie propre. (997 m€)

Projets visant à:

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'environnement
- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi et contrôle de l'application de la législation et de la politique de l'union dans le domaine de l'environnement
- Catalyser le déploiement à grande échelle de solutions techniques ou stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique de l'union

Subvention à l'action - Catégories de projets : projet d'action standard, projets d'actions de coordination et de soutien, projets stratégiques de protection de la nature, projets stratégiques intégrés, projets visant à répondre aux priorités législatives et stratégiques, projets d'assistance technique

POINTS DE VIGILANCE

Ne finance pas: **les projets de recherche, les projets d'infrastructures,**
Un projet n'ayant qu'un intérêt local uniquement

CRITÈRES DE CHOIX

- Un projet avec un impact concret, ambitieux et mesurable sur l'environnement
- Un projet s'inscrivant dans les priorités de l'un des quatre sous-programmes du programme LIFE
- Doté d'un budget significatif: les projets standards ont souvent un budget variant 1,5 et 5 millions d'euros
- La plus-value européenne du projet

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE : prochains appels printemps 2024

Dépôt sur la plateforme de la CE :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/life2027>

Point de contact national:

Les Points de contact nationaux du Ministère de la transition écologique :

lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Trouver des partenaires :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/partner-search>

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



AAP LEADER

PROGRAMME LEADER - RÉGION BRETAGNE



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ
UNIVERSITÉS
RECHERCHE

THÈMES

ATTÉNUATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE
1/2/3/5

POINTS DE VIGILANCE

- N'est pas un programme pour soutenir des investissements massifs de construction, d'extension, de rénovation, de réhabilitation
- Actions de coopération doivent faire l'objet d'actions spécifiques

CRITÈRES DE CHOIX

- Un projet intégrant une dimension innovante
- coopération entre les territoires
- mise en réseaux avec les autres porteurs de projets

LIEN VERS L'APPEL

www.bretagne.bzh/app/uploads/LEADER_AAC_Complet_Publication_V080422.pdf

OBJECTIF

Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

ACTIONS FINANCIÉES

- Mise en œuvre des opérations y compris les activités de coopération et leur préparation, sélectionnées dans le cadre de la stratégie de développement local
- L'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie
- Actions contribuant à faire évoluer les territoires vers un modèle de développement plus durable, notamment dans le domaine: de la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des ressources ; de la transition énergétique et climatique ; des mobilités décarbonées ; de l'alimentation; du tourisme durable.
- Dépenses de fonctionnement & travaux

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Max 80% dépense publique
cofinancée

Montant plancher subvention:
8 000€

Montant plafond subvention
(varie selon le GAL): 75 000€

BÉNÉFICIAIRES

- Territoires ruraux - 1077 communes bretonnes
- Personnes physiques ou morales, publiques ou privées: collectivités et leurs groupements, établissements publics, associations, entreprises...

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Au fil de l'eau mais selon publication des GAL 2023/2027

LISTE DES GAL BRETAGNE 2023/2027

<https://leaderfrance.fr/carte-des-gal/>

- Pays de brest - accès aux axes stratégiques + dépôt possible
- Pays de Morlaix en cours de lancement
- Centre ouest bretagne en cours de lancement
- Pays de saint brieuc en cours de lancement
- Dinan agglomération - accès aux fiches actions et dépôt possible
- Cornouaille en cours de lancement
- Lorient Quemperlé en cours de lancement
- Pays de Pontivy en cours de lancement
- Pays de Brocéliande - accès aux fiches actions et dépôt possible
- Pays de Ploermel en cours de lancement - cœur de bretagne
- Pays de Guingamp en cours de lancement
- Pays de Saint- Malo - accès fiches actions et dépôt possible
- Pays d'Auray et dépôt possible
- L'entente du pays de Vannes accès aux fiches actions et dépôt possible
- Vallon de Vilaines accès aux fiches actions et dépôt possible

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



AGRI INVEST

FEADER BRETAGNE

TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

PRIVÉ

THÈMES

INVESTISSEMENTS
RÉSILIENTS EAU
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

1 / 2

LIEN VERS L'APPEL

www.bretagne.bzh/aides/fiches/agri-invest

OBJECTIF

Soutenir les exploitants et les structures agricoles dans la réalisation d'investissements permettent une meilleure productivité économique, environnementale et sociale

ACTIONS FINANCÉES

4 grands types d'investissements dont :

- Projets investissements Résilients Eau: participent à la maîtrise de la ressource en eau en qualité et en quantité (stockage, traitement et réutilisation des eaux de pluie)
- Matériel, Equipements en faveur du climat et de la biodiversité et ceux préservant la ressource en eau

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Max 40%

Min 6000€ dépenses

BÉNÉFICIAIRES

- les agriculteurs personnes physiques ;
- les agriculteurs personnes morales.

POINTS DE VIGILANCE

- Professionnels inéligibles : les groupements d'agriculteurs ; les CUMA ; les structures collectives
- Les siège d'exploitation doit être situé en Bretagne

CRITÈRES DE CHOIX

Sélection en priorité:

- les agriculteurs installés à titre principal ;
- les Jeunes Agriculteurs, les bénéficiaires du dispositif SIA ;
- les agriculteurs en agriculture biologique ;
- les SIQO ;
- les agriculteurs engagés dans la transition agro écologique ;
- les filières à enjeu de pérennité ;
- les agriculteurs adhérant à une charte

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

31/08/2024

DÉPÔT :

Plateforme dédiée dans le cadre d'Agri invest :

<https://aides.bretagne.bzh/>

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne

axess
Développement



Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

BIODIVERSITY AND ECOSYSTEM SERVICES

HORIZON-CL6-2024-BIODIV-02
HORIZON EUROPE

TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ
UNIVERSITÉS
RECHERCHE

THÈMES

INNOVATION
ET BIODIVERSITÉ
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE
3

LIEN VERS L'APPEL

www.horizon-europe.gouv.fr/demonstrating-nature-based-solutions-sustainable-management-water-resources-changing-climate

OBJECTIF

Démontrer des solutions fondées sur la nature pour la gestion durable des ressources en eau dans un climat changeant, en accordant une attention particulière à la réduction des effets des sécheresses extrêmes.

ACTIONS FINANCÉES

Actions innovantes:

- Méthodes rentables de mise en œuvre des NBS (solutions basées sur la nature) à grande échelle pour la gestion intégrée de l'eau sont prêtes à être utilisées par les parties prenantes concernées et largement reproduites ;
- Preuves consolidées de la contribution des NBS à la gestion durable de l'eau et de l'efficacité des coûts et des ressources des NBS, notamment en ce qui concerne la réduction de l'impact des sécheresses ;
- Amélioration de la mise en œuvre des politiques de l'UE, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, l'adaptation au climat

BÉNÉFICIAIRES

Communes, Intercommunalités / Pays, Départements, Régions, Collectivités d'outre-mer à statuts particuliers, Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État, Recherche

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

De 60% à 100%

Montant > 250k€

CRITÈRES DE CHOIX

- Démontrer une NBS innovante, systémique et adaptée au contexte local pour la gestion des ressources en eau des bassins versants et la réduction des risques de sécheresse extrême
- Avoir une approche intégrée pour la gestion des terres et de l'eau aux échelles appropriées (de préférence au niveau du paysage, en intégrant l'eau, le sol et les écosystèmes dans leur ensemble)
- Planifier, concevoir et codéployer des solutions dans un contexte transdisciplinaire, multipartite et participatif
- Développer des méthodologies et des outils adaptés aux utilisateurs finaux
- La performance écologique et la résilience des SFN

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

22/02/2024 et 17/09/2024

DÉPÔT PLATEFORME CE :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/horizon-cl6-2024-biodiv-02-1-two-stage>

TROUVER DES PARTENAIRES POTENTIELS :

<https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/trouver-des-partenaires-pour-horizon-europe/horizon-cl6-2024-biodiv-02-1-two-stage>



axess
Développement



Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU EN VILLE ET DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

CEREMA



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

EAU EN VILLE

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

5

MODALITÉS DE L'AIDE

Ingénierie
Accompagnement
technique
Aide payante

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités

LIEN VERS L'APPEL

www.cerema.fr/fr/activites/services/favoriser-gestion-integree-eau-ville-infrastructures

OBJECTIF

Accompagner les collectivités dans leurs démarches en faveur d'une gestion intégrée de l'eau pour l'aménagement du territoire

ACTIONS FINANCÉES

- Développement de schémas d'organisation des compétences locales de l'eau et à la structuration de la gouvernance
- Définition, mise en œuvre et évaluation de stratégie d'économies d'eaux et de mobilisation de ressources alternatives (eaux usées traitées, eaux pluviales,...)
- Définition et accompagnement de stratégies territoriales de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols à différentes échelles
- Développement et l'évaluation de dispositifs innovants de maîtrise des eaux pluviales (hydrologie, polluants, biodiversité,..)
- Réalisation d'actions de surveillance, essais, mesures, développements analytiques pour le suivi des émissions et pressions pouvant impacter les milieux aquatiques :
- Réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ces thématiques (rédaction de CCTP, analyse des offres..).
- Réalisation d'outils d'accompagnement (sensibilisation, formations)

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Permanente

CONTACT D'UN INTERLOCUTEUR :

Formulaire de contact sur la page de l'aide

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

APPUI AU FONDS VERT

BANQUE DES TERRITOIRES



TYPE D'AIDE



PRÊT

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

ADAPTATION DES TERRITOIRES
AUX CONSÉQUENCES
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

3 / 5

MODALITÉS DE L'AIDE

Prêt

Taux maximum : 100%

Taux livret A +0,40%
et/ou taux fixe

Durée amortissement
jusqu'à 60 ans

Montant: + 1M€

Accompagnement

Enveloppe de 207M€ d'appui en
ingénierie pour l'aide à la décision

BÉNÉFICIAIRES

Acteur du secteur
public local

LIEN VERS L'APPEL

www.banquedesterritoires.fr/solution-fonds-vert

OBJECTIF

- Assurer la bonne gestion des ressources naturelles
- Mettre en place les infrastructures nécessaires à l'adaptation au changement climatique
- Organiser au mieux le cadre de vie en préservant la biodiversité et la renaturation des villes

ACTIONS FINANCÉES

- Prêt pour des projets qui s'inscrit dans l'axe d'intervention du Fonds - adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique: projets aménagements résilients, gestion des ressources naturelles/ eau
- **Thématique Eau:** projets concourant à la gestion vertueuse de l'eau et/ou à la gestion des milieux aquatiques, l'amélioration des ouvrages liés à la production et la distribution d'eau potable ; à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ; à la gestion des eaux pluviales ; à l'irrigation des cultures ; à la gestion des espaces et milieux aquatiques (GEMA) ; à la prévention des inondations et submersions (PI) ; à la restauration des cours d'eau et réseaux hydrographiques ; à la désimperméabilisation des sols.
- Accompagnement - guichet: accompagner les projets de gestion de la ressource en eau

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Permanente

CONTACT D'UN INTERLOCUTEUR :

moncompte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/produit/108235

CONTACT RÉGION BRETAGNE :

www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-bretagne

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LES PROJETS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

BANQUE DES TERRITOIRES



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

CYCLE DE L'EAU, EAU POTABLE,
ASSAINISSEMENT

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

2 / 3

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention
Etudes max 50%
du montant TTC
Accompagnement

BÉNÉFICIAIRES

EPCI
Communes

LIEN VERS L'APPEL

www.banquedesterritoires.fr/ingenierie-pour-la-gestion-des-ressources-eau?mtm_campaign=Aides_Territoires&mtm_kwd=gestion_ressources_eau&mtm_source=Affiliation

OBJECTIF

- Comprendre les problématiques du cycle de l'eau et des données
- Faciliter l'émergence de projets novateurs en évaluant le potentiel de dispositifs encore inédits
- Engager les chantiers nécessaires au traitement des points de fragilité du territoire du point de vue de cycle de l'eau

ACTIONS FINANCÉES

- **Accompagnement**
Elaboration schémas directeurs eau potable / assainissement / eaux pluviales
Elaboration de projet territorial de gestion de la ressource
- **Etudes** relatives à des expérimentations concernant l'économie circulaire de l'eau (méthanisation des boues, utilisation des eaux industrielles, ...)

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Permanente

CONTACT D'UN INTERLOCUTEUR :

moncompte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/produit/108235

CONTACT RÉGION BRETAGNE :

www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-bretagne

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS RELEVANT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (SGREEN+)

BANQUE DES TERRITOIRES



TYPE D'AIDE



INGÉNIERIE

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
GESTION DE L'EAU

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

1/2/3/5

MODALITÉS DE L'AIDE

Accompagnement

BÉNÉFICIAIRES

Une commune
ou intercommunalité
signataire
d'une convention
Action coeur de ville

LIEN VERS L'APPEL

www.banquedesterritoires.fr/accompagnement-mise-en-oeuvre-projets-transition-ecologique-sgreen-plus?pk_campaign=Aides_Territoires&pk_kwd=sgreen_plus&pk_source=Affiliation

OBJECTIF

Accélérer la mise en œuvre des projets de transition écologique et environnementale, dont la finalité est de notamment optimiser la gestion de l'eau

ACTIONS FINANCÉES

- Définition de votre projet de transition écologique ou d'adaptation au changement climatique ;
- Analyse de votre feuille de route ;
- Identification des éventuelles interdépendances d'action ;
- Calcul des gains potentiels apportés par chaque action ;
- Priorisation des actions à entreprendre.

Pour chaque action

- Etudes techniques préalables
- Démarches administratives et mise à jour des documents de planification
- Budget prévisionnel pour conduire l'ensemble des démarches préalables à l'établissement d'une commande publique de travaux
- Indicateurs de suivi à mettre en place

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Permanente

CONTACT D'UN INTERLOCUTEUR :

moncompte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/produit/108235

CONTACT RÉGION BRETAGNE :

www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-bretagne

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



AQUA PRÊT

BANQUE DES TERRITOIRES



TYPE D'AIDE



PRÊT

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

GESTION DU CYCLE DE L'EAU

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

2

MODALITÉS DE L'AIDE

Prêt

durée de 25 à 60 ans
taux du Livret A + 0,4%
t/ou taux fixe

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt

BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales
- Groupements de communes
- régie locale dotée de la personnalité morale
- SDIS
- GIP
- Société publique locale
- Entreprise publique locale réalisant l'investissement dans le cadre PPP ou DSP

LIEN VERS L'APPEL

www.banquedesterritoires.fr/offre-aqua-prêt

OBJECTIF

Investir dans la gestion vertueuse du petit et grand cycle de l'eau

ACTIONS FINANCÉES

Besoins concourant à la gestion vertueuse de l'eau et à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

- Service Eau potable
- Assainissement
- Réutilisation des eaux usées traitées
- Gestion des eaux pluviales
- Irrigation des cultures
- Gestion des espaces et milieux aquatiques
- Prévention des inondations et submersions
- Restauration des cours d'eau et réseaux hydrographiques
- Désimperméabilisation

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Permanente

CONTACT D'UN INTERLOCUTEUR :

moncompte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/produit/108235

CONTACT RÉGION BRETAGNE :

www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-bretagne

PRÊT VERT AUX COLLECTIVITÉS

BANQUE POSTALE



TYPE D'AIDE



PRÊT

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ

THÈMES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ENJEUX DE L'EAU
AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

2 / 3

MODALITÉS DE L'AIDE

Prêt

Taux fixe ou taux révisable

Durée amortissement
adaptée

Montant: min 300 000€

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités

LIEN VERS L'APPEL

www.labanquepostale.fr/collectivites/financements/financer-transition-ecologique/pre-vert.html

OBJECTIF

Financer des projets favorables à la transition écologique

ACTIONS FINANCIÉES

Prêt pour un projet spécifique éligible - Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

- réseaux d'eau et d'assainissement
- équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées
- gestion des eaux pluviales et de la compétence GEMAPI.

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

Permanente

DEMANDE EN LIGNE :

<https://financementpersonnesmorales.labanquepostale.fr/>

APPEL D'UN CONSEILLER :

09 69 36 88 00

RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES

Agence de l'eau Loire-Bretagne



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ

THÈMES

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA
NATURE EN ZONES URBANISÉES

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

3

POINTS DE VIGILANCE

- Précisions sur les investissements éligibles GIEP : déconnexion des réseaux d'assainissement (déjà mentionné dans les CP), Voiries stockantes et infiltrantes arborées (dispositifs perméables sans tamponnement avant infiltration inéligibles)
- Les projets doivent se situer sur une zone déjà urbanisée du plan local d'urbanisme.

LIEN VERS L'APPEL

aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/aap-aa/renaturation.html

OBJECTIF

Développer des solutions fondées sur la nature en zones urbanisées

CRITÈRES DE CHOIX

- Date d'engagement des travaux ou des actions
- Localisation du projet: priorité donnée aux territoires situés en zone de répartition des eaux et ceux ayant rencontré des difficultés en matière d'eau potable en 2022 et faisant l'objet d'un accord de résilience avec l'Agence de l'eau
- Le rapport cout-efficacité du projet

ACTIONS FINANCIÉES

- Travaux éligibles : actions (études, travaux, animation, sensibilisation) en faveur de la restauration de cours d'eau et des zones humides et la gestion des eaux pluviales par infiltration sur zones végétalisées sur secteurs urbanisés du bassin Loire-Bretagne
- Projets valorisant la présence des milieux aquatiques en ville et l'infiltration des eaux pluviales

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Max 70%

Max 80% pour les collectivités en zones de revitalisation rurale -ZRR & pour les petites entreprises

BÉNÉFICIAIRES

Maitres d'ouvrage publics & privés (associations, entreprises, fondations)

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

31 mars 2024 : première date limite de dépôt des dossiers pour une décision d'aide en juin 2024, dans la limite de l'enveloppe financière disponible ;

30 juin 2024 : deuxième date limite de dépôt des dossiers pour une décision en octobre 2024, dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

PLATEFORME DE DÉPÔT :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aelb-aap-renaturation

PIECES JOINTES A FOURNIR :

- Demande du DCE ou devis
- Engagement 2024
- un mémoire technique explicatif et justificatif du projet ou rapport d'étude préalable présentant
- un estimatif détaillé des coûts par postes principaux du projet
- un plan de financement
- un planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



REDUIRE LES FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE

Agence de l'eau Loire-Bretagne



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ

THÈMES

EAU POTABLE

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

2

POINTS DE VIGILANCE

- Caractère fuyard (m³ de fuites évitées/ml remplacé)
- Coût travaux (€/ml)

LIEN VERS L'APPEL

aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/aap-aa/conduites-deau-potable-fuyardes.html

OBJECTIF

Remplacer 375 kilomètres de conduites fuyardes

Réduire les fuites de 1,5 millions m³

ACTIONS FINANCÉES

- Travaux de remplacement des canalisations fuyardes d'eau potable: cout du génie civil et des équipements y compris la maîtrise d'ouvrages, études préalables, missions de coordination...
- Dépenses d'études, communication, et sensibilisation de l'usager

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Max 50%

Taux 50% pour les travaux localisés sur les communes situées en zones de répartition des eaux (ZRE) ou collectivités avec rendement SISPEA <50%

Taux 20% pour les travaux localisés sur les communes situées sur les bassins où les prélèvements sont plafonnés au niveau actuel en période de basses eaux

BÉNÉFICIAIRES

Communes, les établissements publics de coopération intercommunale) ou les opérateurs économiques qui sont titulaires de contrat de concession

CRITÈRES DE CHOIX

- Date d'engagement des travaux ou des actions,
- Localisation du projet :
 - ZRE
 - Collectivités ayant rencontré des difficultés en matière d'eau potable en 2022 et faisant l'objet d'un accord de résilience,
- Rapport coût-efficacité du projet (coût au m³ d'eau économisée).

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

31 mars 2024 : première date limite de dépôt des dossiers pour une décision d'aide en juin 2024, dans la limite de l'enveloppe financière disponible ;

30 juin 2024 : deuxième date limite de dépôt des dossiers pour une décision en octobre 2024, dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

PLATEFORME DE DÉPÔT :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aalb-aap-reseaux-eau-potable

PIECES JOINTES A FOURNIR :

- un mémoire technique explicatif et justificatif du projet
- une estimation des volumes d'eau économisés annuellement par le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes
- un estimatif détaillé des dépenses par postes principaux
- un plan de financement prévisionnel
- un planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet
- la copie de la délibération relative à la fixation du prix de l'eau

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement



SOBRIETE DES USAGES

Agence de l'eau Loire-Bretagne



TYPE D'AIDE



SUBVENTION

BÉNÉFICIAIRES

COLLECTIVITÉ
PRIVÉ

THÈMES

SOBRIÉTÉ DES USAGES

AXE DU PLAN DE RÉSILIENCE

2

LIEN VERS L'APPEL

aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/aap-aa/sobriete-des-usages.html

OBJECTIF

Réduire la dépendance en eau

ACTIONS FINANCIÉES

- **Démarches individuelles ou opérations collectives** qui visent à **réduire les consommations en eau** y compris actions de communication et de sensibilisation des usagers
- Des aides pour la mise en place du **radio ou télérelevé des compteurs** ou aux **particuliers** conditionnées à la mise en place d'une **opération collective portée par une collectivité**
- **Prix minimum du service** public d'eau potable et mise en place d'une tarification **non dégressive**
- Engagement pour une **tarification non dégressive**

MODALITÉS DE L'AIDE

Subvention

Taux max 70%

(80% en zones de répartition
des eaux ZRE)

BÉNÉFICIAIRES

Maître d'ouvrage
public ou privé

CRITÈRES DE CHOIX

- Date d'engagement des travaux ou des actions,
- Localisation du projet :
 - ZRE
 - Collectivités ayant rencontré des difficultés en matière d'eau potable en 2022 et faisant l'objet d'un accord de résilience,
- Rapport coût-efficacité du projet (coût au m³ d'eau économisée).

DÉPÔT DU DOSSIER ET MODALITÉS

DEADLINE :

31 mars 2024 : première date limite de dépôt des dossiers pour une décision d'aide en juin 2024, dans la limite de l'enveloppe financière disponible ;

30 juin 2024 : deuxième date limite de dépôt des dossiers pour une décision en octobre 2024, dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

PLATEFORME DE DÉPÔT :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aalb-aap-sobriete

PIECES JOINTES A FOURNIR :

- un mémoire technique explicatif et justificatif du projet
- pour les opérations collectives portées par une collectivité exerçant la compétence eau potable, la délibération fixant le prix du service d'eau potable et faisant apparaître la mise en place d'une tarification non dégressive,
- un estimatif détaillé des dépenses par postes principaux
- un plan de financement prévisionnel
- un planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet
- la copie de la délibération relative à la fixation du prix de l'eau

Réalisation : Axess Développement, missionné par la Région Bretagne

axess
Développement

